

## Edenred

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de  
commerce relatif au montant global des versements effectués en  
application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

DELOITTE & ASSOCIES  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Edenred

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Edenred,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président-directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 260 650 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

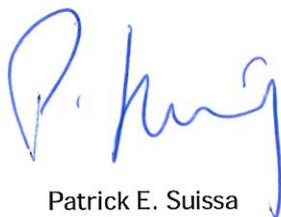
La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Patrick E. Suissa

ERNST & YOUNG Audit



Pierre Jouanne



**ATTESTATION RELATIVE AUX DEPENSES DE MECENAT**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Issy-les-Moulineaux, le 4 mars 2021

Je soussigné Bertrand DUMAZY, agissant en qualité de Président-directeur général de la société EDENRED, société anonyme au capital de 493 166 702 euros, ayant son siège social 14-16 boulevard Garibaldi, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 493 322 978, atteste que la Société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- un versement au profit de l'association « **Les Amis du Projet Imagine** », dont le but est de produire des courts, moyens et longs métrages pour inspirer et pousser à agir, d'un montant de 100.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique) ;
- un versement au profit de l'association « **Festival Terraqué** » dont le but est la production, organisation, promotion d'un festival de musique d'un montant de 10 000 € donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique) ;
- un versement au profit de l'association « **Institut Montaigne** » dont le but est d'élaborer des propositions concrètes au service de l'efficacité de l'action publique, du renforcement de la cohésion sociale, de l'amélioration de la compétitivité et de l'assainissement des finances publiques de la France d'un montant de 65 650 euros donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique) ;

- un versement au profit de l'association « **Médecin sans Frontières** », dont le but est de porter assistance à des populations dont la vie ou la santé est menacée, d'un montant de 35.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
  
- un versement au profit de l'association « **Sport dans la ville** » dont le but est de développer des actions sportives pour les jeunes des quartiers prioritaires dans la ville d'un montant de 35.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
  
- un versement au profit de l'association « **Scout de France** » dans le cadre de l'appel à projets interne « Edenred Heroes Challenge » d'un montant de 5.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
  
- un versement au profit de l'association « **Les Entreprises pour la Cité** », dont le but est de développer un réseau d'entreprises investi dans l'innovation sociale, d'un montant de 5.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
  
- un versement au profit de l'association « **Histoire de TED** » dans le cadre de l'appel à projets interne « Edenred Heroes Challenge » d'un montant de 5.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).

La Société a réalisé la donation suivante au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- **Don au Comité social et économique d'Edenred**

La Société a effectué un don de 6.000€ pour financer une partie de l'achat des corbeilles de fruits proposées aux collaborateurs de manière hebdomadaire, ceci en cohérence avec sa politique RSE promouvant l'équilibre alimentaire.

La Société a conclu le partenariat suivant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- **Sponsoring avec Enjoy Racing** pour un montant de 326 950 € HT.



**Bertrand DUMAZY**  
Président-directeur général